

Choisissez votre moyen de paiement

Pour faciliter et simplifier le paiement de votre loyer, Alcéane met à votre disposition plusieurs moyens de paiement efficaces et adaptés à vos usages.

Découvrez-les dans ce guide.

Alcéane vous rappelle que le paiement du loyer s'effectue mensuellement à terme échu c'est-à-dire à la fin du mois écoulé (par exemple, fin février vous payez le loyer du mois de février).



Facilitez votre quotidien avec votre compte locataire

depuis le site [Alceane.fr](https://www.alceane.fr) ou l'appli mobile **Mon Alcéane**

Payez votre loyer

Par carte bancaire, virement bancaire ou prélèvement. Modifiez en ligne votre RIB et votre date de prélèvement.

Consultez vos avis d'échéances

Optez également pour le service *zéro papier* et ne recevez plus vos avis par courrier.

Effectuez vos demandes

Contactez nos services par mail pour vos demandes d'intervention, envoyez un document ou posez une question.

Déposez votre assurance

Déposez, suivez l'enregistrement de votre attestation d'assurance et consultez la prochaine date d'échéance.

Commandez vos badges

Payez vos badges en ligne puis recevez-les chez vous.

Retrouvez vos contacts utiles

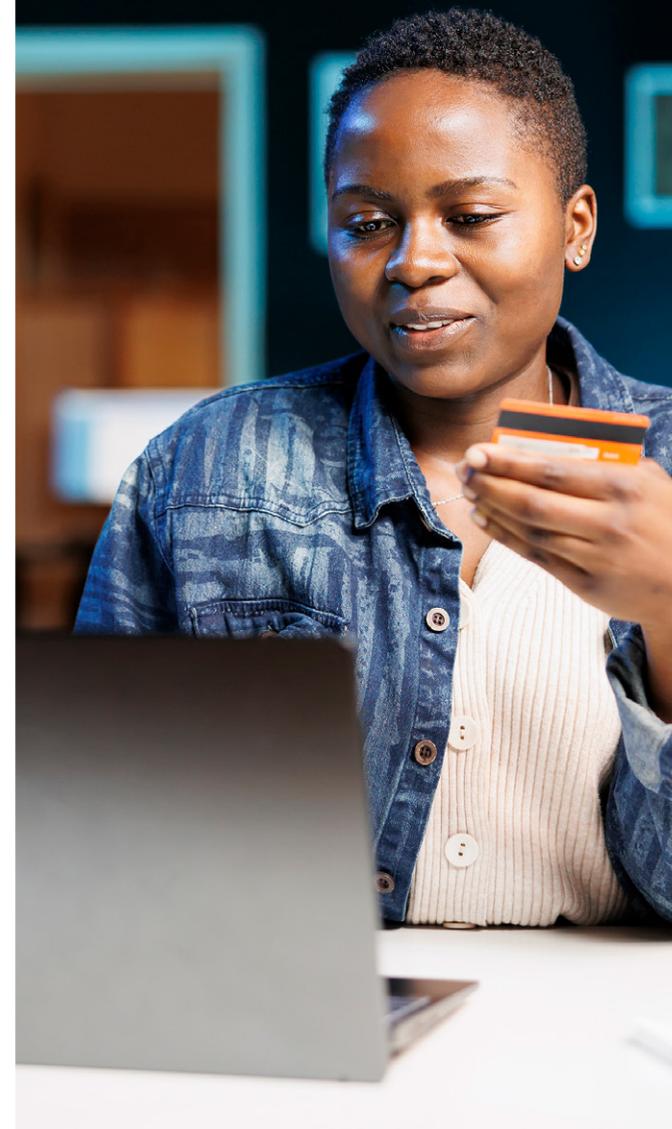
Vos contacts pour vos dépannages (CED, ascenseur, chauffage, ventilation...) et les coordonnées de votre contact de proximité.

Pour accéder à votre compte locataire, identifiez-vous avec votre numéro de contrat et votre mot de passe. Cliquez sur *Mot de passe oublié* pour le réinitialiser par SMS ou mail.

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex
[Alceane.fr](https://www.alceane.fr)

Les solutions de paiement à votre disposition



Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre • Conception : Direction communication • Photo : Freepik • Juin 2025

Alcéane

Prélèvement automatique

En optant pour le prélèvement automatique de votre loyer, vous choisissez la date de votre prélèvement (le 2, le 7 ou le 10 du mois) et vous bénéficiez également du service des avis d'échéances en ligne. Fini le papier ! Vos avis sont archivés sur votre compte locataire sécurisé pour les consulter et les télécharger à tout moment.

Depuis votre compte locataire, vous pouvez modifier votre RIB et votre date de prélèvement quand vous le souhaitez.

Comment payer par prélèvement ?

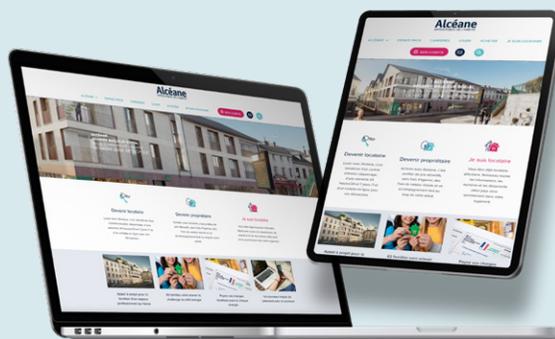
Avant de commencer, munissez-vous d'un RIB. Puis connectez-vous à votre compte locataire sur le site Alceane.fr ou l'appli mobile, rendez-vous dans **Mon loyer** et cliquez sur **Compléter une demande de prélèvement en ligne**.

Vous pouvez aussi télécharger la demande de prélèvement sur Alceane.fr et la renvoyer par courrier, accompagnée d'un RIB.

Chèque bancaire

Votre chèque doit être signé et libellé à l'ordre d'Alcéane. Il est à envoyer par courrier ou à déposer à Alcéane au 444 avenue du Bois au Coq 76620 Le Havre.

N'oubliez pas d'indiquer au dos du chèque votre numéro de contrat et de joindre le coupon détachable de votre avis d'échéance.



Carte bancaire ou virement bancaire

Le paiement par carte bancaire ou par virement bancaire est disponible depuis le site **Alceane.fr** ou l'**appli mobile Mon Alcéane** et est entièrement sécurisé.

Depuis votre compte locataire en ligne, **rendez-vous dans Mon loyer** et suivez les modalités indiquées.

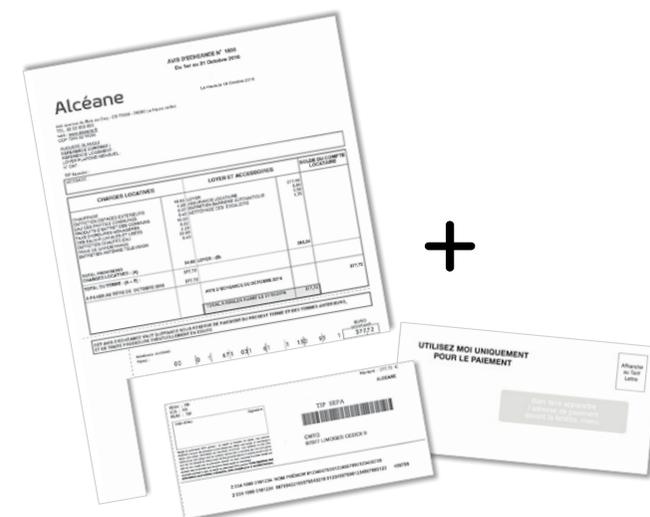
>> DEPUIS VOTRE COMPTE LOCATAIRE SUR ALCEANE.FR OU L'APPLI MOBILE MON ALCÉANE

Le paiement en ligne est accessible 24 heures / 24 et 7 jours / 7. Vous pouvez également payer en plusieurs fois.

Titre Interbancaire Paiement

Le paiement par TIP vous permet de régler facilement votre loyer : il suffit de dater et signer le volet situé en bas de votre avis d'échéance et de l'envoyer dans l'enveloppe jointe (sans oublier de la timbrer).

Lors du premier paiement par TIP ou si vous avez changé de domiciliation bancaire, vous devez joindre votre relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à débiter avec le volet du TIP.



Détachez le volet, datez-le et signez-le. Puis renvoyez-le dans l'enveloppe jointe, en la timbrant. Pour votre premier paiement, joignez un RIB à votre envoi.